

INTERPRETES DE CONFERENCE

S40.G10.05.012.001 : Code nature du contrat de travail ou du conventionnement

Comment déclarer les "Interprètes de conférence" dont la profession n'apparaît pas dans la liste des Codes Statut professionnel et dans la liste des codes Insee de l'emploi ?

Cette situation n'est pas formellement identifiée actuellement dans les nomenclatures DADS-U. Ces personnes qui effectuent des missions, doivent être déclarées avec le code "03" – Contrat de travail temporaire (mission) dans la rubrique S40.G10.05.012.001 Code nature du contrat de travail ou du conventionnement.

Elles sont systématiquement reconnues comme cadre par l'Agirc et doivent être affiliées et déclarées à une institution Agirc. La rubrique S40.G10.05.015.002 devra être renseignée avec le code "01" et une institution Agirc devra être déclarée comme destinataire de la déclaration.